

COMMUNIQUE DE PRESSE



Bertrand PANCHER

Député de la Meuse

Secrétaire de la Commission du Développement Durable
et de l'Aménagement du Territoire

Paris, le 12 février 2018

Economie Circulaire : Une nouvelle feuille de route incomplète

Une urgence : créer un Centre d'Expertise du Recyclage

Après trois mois de concertation, un premier projet de feuille de route « économie circulaire » vient d'être publié. Si Bertrand Pancher, Député de la Meuse spécialisé dans les questions de développement durable salue ce dialogue élargi il constate néanmoins une lacune de taille : alors qu'il est urgent que la filière du recyclage dispose de moyens pour se structurer et gagner en performance, ce document fait totalement l'impasse sur la création d'un Centre d'Expertise du Recyclage (CER).

Depuis plusieurs décennies, l'industrie extractive met sur le marché de nombreux matériaux et biens de consommation qui ont permis l'émergence d'une « mine de surface » sur le territoire français. Il est donc stratégique pour notre pays d'en garantir une utilisation raisonnée dans un cycle d'économie circulaire et à la lumière des besoins de notre économie.

Or un certain nombre de questions structurantes restent en suspens. A titre d'exemple, alors que l'objectif fixé est le développement des énergies renouvelables, sommes-nous assurés en amont de notre capacité à disposer de métaux rares et stratégiques en quantité et qualité suffisantes ? De même, les metteurs sur le marché doivent désormais prendre en compte de manière systématique la fin de vie des produits et développer l'intégration de matières premières de recyclage. Mais sur quel modèle économique viable prend-on appui ?

Pour répondre à ces questions primordiales, Bertrand PANCHER considère qu'il est indispensable qu'à l'avenir l'ensemble des parties prenantes (éco-organismes, collectivités, metteurs sur le marché, opérateurs de recyclage, société civile, décideurs publics, centres techniques) disposent d'une **structure scientifique transversale et prospective dédiée afin que les modèles économiques soient en adéquation avec l'offre et la demande.**

Il est donc urgent de créer un **Centre d'Expertise du Recyclage (CER)** qui permettra à notre pays de concilier croissance économique et protection des ressources naturelles.

En effet, l'atteinte des objectifs environnementaux est conditionnée à une industrie du recyclage dynamique.

L'urgence environnementale est une réalité. Nous n'avons pas le droit de laisser passer l'opportunité que représente cette feuille de route de l'économie circulaire pour engager des réformes ambitieuses, rassembler les compétences françaises et ainsi asseoir l'exemplarité de notre pays sur la scène internationale !